



## SCI VALLEE MAILLARD

A l'attention de Monsieur le Président  
BARAT TRANSPORT SAS  
51 rue Thiers  
02500 HIRSON

**Lettre remise en main propre contre émargement**

A Contres, le 26 juillet 2022

**Objet :** Article D.181-15-2 11° du Code de l'Environnement - Avis du propriétaire sur la remise en état.

Monsieur le Président,

Nous vous confirmons notre accord sur le projet de déménagement de la Société BARAT TRANSPORT SAS sur le site nous appartenant situé sur la commune de BUIRE parcelles cadastrées n° A 1243, A 1245 et A 1246 et la commune d'HIRSON cadastrée BD 138 et autorisons BARAT TRANSPORT à exploiter l'usine qui y sera construite, usine qui sera soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE rubrique 3260.

Par ailleurs, lors de l'arrêt définitif de l'installation ou en fin d'activité de la société, nous vous indiquons que nous souhaitons que le terrain soit remis en état dans le respect des dispositions légales du Code de l'environnement (articles R 512-39 et suivants) et en fonction d'un usage industriel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sincères salutations.

Christian PROVOST

Gérant